BBK/CKS

# BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2020-\_\_0638\_\_\_/PRES/PM/MMC/ MINEFID/MEEVCC portant transfert du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la Société Minière Gryphon SA à WAHGNION GOLD OPERATIONS SA, dans les communes de Dakoro et Niankorodougou, province de la Léraba, Région des Cascades.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso;

VU la loi n°006/2013/AN du 02 avril 2013 portant code de l'environnement au Burkina Faso;

VU la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso;

VU le règlement n°R09/98/CM/VEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres ;

VU le décret n°2014-145/PRES/PM/MME/MFB du 10 mars 2014, portant création, attributions, composition et fonctionnément de la Commission nationale des mines :

nationale des mines ;

VU le décret n°2014-675/PRES/PM/MME/MEF/MEDD du 1<sup>er</sup> août 2014 portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la Société Minière Gryphon SA :

VU le décret n°2015-092/PRES\TRANS/PM/MME/MEF/MERH du 5 février 2015 portant modification du décret n°2014-675/PRES/PM/MME/MEF/MEDD du 1<sup>er</sup> août 2014 portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la Société Minière Gryphon SA;

VU le décret n°2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/ MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations;

VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières;

VU le décret n°2017-0221/PRES/PM/MMC du 24 avril 2017 portant Organisation du Ministère des Mines et des Carrières ; VU l'avis de la commission Nationale des Mines en sa séance du 14 juin 2019.

Sur rapport du Ministre des Mines et des Carrières ;

Le Conseil des ministres entendu à sa séance du 27 mai 2020 ;

## DECRETE

# ARTICLE 1:

Il est transféré le permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or « Wahgnion » octroyé suivant le décret n°2014-675/PRES/PM/MME/MEF/MEDD du 1er août 2014 et modifié par décret N°2015-092/PRES/TRANS/PM/MME/MEF/MERH du 5 février 2015, initialement détenu par la Société Minière Gryphon SA à WAHGNION GOLD OPERATIONS SA.

Ce transfert est conforme aux dispositions de l'article 100 du décret n°2017-036 /PRES /PM /MEMC /MATDSI /MINEFID /MEEVCC /MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations.

# ARTICLE 2:

WAHGNION GOLD OPERATIONS SA, nouvelle détentrice du permis d'exploitation industrielle de grande mine cède dix pour cent (10%) non contributifs et non diluables de ses actions à l'Etat du Burkina Faso et fait élection de domicile à Ouagadougou, Siège sociale : 01 BP : 1334 Ouagadougou 01, Avenue Gérard Kango OUEDRAOGO.

#### ARTICLE 3:

Le transfert du permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or de Wahgnion prend en compte l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Minière Gryphon SA en conséquence WAHGNION GOLD OPERATIONS SA est tenue de respecter tous les engagements pris par la Société Minière Gryphon SA.

WAHGNION GOLD OPERATIONS SA est tenue en outre de respecter les dispositions de la convention minière signée le 13 juillet 2015 entre l'Etat Burkina et la Société Minière Gryphon SA.

## ARTICLE 4:

WAHGNION GOLD OPERATIONS SA bénéficie des avantages fiscaux et douaniers liés au permis d'exploitation Conformément aux dispositions de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015, portant code minier du Burkina Faso et l'ensemble de ses textes d'application.

## ARTICLE 5:

WAHGNION GOLD OPERATIONS S.A est tenue au paiement du fonds minier de développement local.

# ARTICLE 6:

Le Ministre des Mines et des Carrières, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 juillet 2020

et Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

then?

Le Ministre des Mines et des Carrières

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Oumarou IDANI

Lassané KABORE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Economie

Verte et du Changement Chantique

Batio BASSIERE

